

**CHAMPIONNATS PANAMÉRICAINS JUNIORS DE SQUASH**

**(les « Championnats »)**

**Déclaration d’intention de participation**

**Année des championnats panaméricains juniors : Lieu :**

**Nom de l’athlète :**

**Nom(s) du parent ou du tuteur :**

**Adresse du domicile de l’athlète :**

**Numéros de téléphone :**

**Adresse courriel du parent :**

**Adresse courriel de l’athlète :**

**Numéro de membre de l’entraîneur : Club :**

**Date de naissance : Numéro SPIN de la FIS :**

**Nationalité :**

Si non Canadien, avoir résidé au Canada pendant au moins les trois (3) années précédant immédiatement les championnats : **Oui ou non** :

**Classement actuel au Club Locker :**

**Classement actuel de la WSF ou de la PSA, s’il y a lieu :**

**Rang au Championnat canadien junior (fermé) de l’an dernier et catégorie d’âge :**

**Précédentes participations à des tournois internationaux et résultats notables :**

**Victoires en face à face à l’international contre des joueurs d’autres pays ou des Canadiens ayant un meilleur classement :**

**Expérience de jeu en double et en simple avec une balle molle :**

**Je suis d’accord que, si mon enfant est sélectionné pour rejoindre l’équipe canadienne des championnats panaméricains de squash, il est admissible selon les critères d’admissibilité, et accepte de :**

1. maintenir un statut de membre en règle de son association provinciale ou territoriale de squash;
2. maintenir les obligations énoncées dans l’entente d’athlète de Squash Canada signée par l’athlète;
3. participer à tous les programmes d’entraînement désignés, aux activités compétitives, aux activités d’évaluation et aux procédures de rapport sous la supervision de l’entraîneur national junior canadien;
4. démontrer son engagement envers l’équipe canadienne en maintenant ou en améliorant son niveau de condition physique et en veillant à ce que le rendement de la compétition soit maintenu à un niveau élevé approprié à la compétition lors des championnats;
5. fournir une autorisation médicale satisfaisante à la demande de Squash Canada ou de l’entraîneur national;
6. le montant total des frais de participation peut être assujetti à des fluctuations qui échappent au contrôle de Squash Canada et le montant global demeure la responsabilité exclusive de l’athlète. Tout engagement financier pris par Squash Canada avec l’utilisation des frais de participation est assujetti à un remboursement complet, partiel ou nul, sous réserve de la politique de Squash Canada et du stade auquel l’engagement financier a été pris;
7. le versement d’un dépôt de mille dollars (1 000 $) à Squash Canada au plus tard le 18 mars de l’année des championnats, ce qui contribue aux frais de participation de l’athlète. Tout engagement financier pris par Squash Canada avec l’utilisation du dépôt de 1 000 $ est assujetti à un remboursement complet, partiel ou nul, sous réserve de la politique de Squash Canada et du stade auquel l’engagement financier a été pris;
8. la réception du solde des frais de participation payables à Squash Canada au plus tard le 30 avril de l’année des championnats.

Nom du parent ou du tuteur (en caractères d’imprimerie) Date

Signature du parent ou du tuteur Témoin